



Lievegem, le 17 avril 2020 - 7:30

Ter Beke abandonne les perspectives 2020 précédemment annoncées

Update Covid-19

Compte tenu des conditions de marché incertaines causées par la pandémie de Covid-19, tant en termes de durée que d'impact potentiel sur les résultats, le conseil d'administration de Ter Beke a décidé d'abandonner ses perspectives pour les résultats de 2020 - comme annoncé dans le communiqué de presse du 28 février 2020.

Ter Beke souhaite en premier lieu exprimer ses sentiments de compassion à toutes les personnes et familles touchées directement ou indirectement par le virus Covid-19.

En tant qu'entreprise, Ter Beke est plus que jamais consciente de sa responsabilité dans l'approvisionnement en denrées alimentaires essentielles et quotidiennes, comme en témoigne sa ligne de base "driven by the zeal for your everyday meal".

Assurer cet approvisionnement à partir de ses usines est la principale préoccupation du groupe depuis plusieurs semaines maintenant.

C'est pourquoi, depuis la mi-mars, des investissements importants ont d'abord été réalisés dans les mesures de sécurité pour nos employés dans les usines, afin de créer un environnement de travail aussi sûr que possible et d'assurer ainsi la continuité des opérations.

Cependant, les mesures prises, notamment en termes de distanciation sociale, nous ont obligés, en concertation avec les clients, à réduire la gamme de produits et à arrêter temporairement un certain nombre de lignes de production ou à réduire temporairement la vitesse des lignes.

Le groupe a été confronté pendant quelques semaines à une forte augmentation de l'absentéisme dans un certain nombre de ses usines. Outre le coût direct pour le groupe, cela a également eu un impact sur l'efficacité des activités de production, car il faut former et déployer davantage de travailleurs temporaires. Nous sommes heureux que relativement peu d'employés du groupe soient actuellement directement touchés par le virus.

Sur la quasi-totalité des marchés où le groupe est actif, il est également confronté depuis la mi-mars à l'impact de la pandémie et, en particulier, aux conséquences des mesures de confinement prises par les gouvernements sur la vente de ses produits.

Si le comportement de thésaurisation des consommateurs au cours de la troisième semaine de mars a entraîné une très brève augmentation des volumes de vente dans les grandes surfaces, les ventes de nos produits dans ce canal ont de nouveau évolué pour atteindre les niveaux d'avant la Covid-19, bien que les volumes commandés par un certain nombre de clients présente toujours un schéma très irrégulier.

Nancy De Sy - Group Communications Manager

T +32 9 370 12 69

M +32 492 25 10 57

nancy.desy@terbeke.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées – Information privilégiée



Cependant, les ventes dans les marchés de la restauration hors foyer, dans lesquels Ter Beke opère dans un certain nombre de pays, ont chuté de manière drastique en raison de la fermeture forcée des restaurants et des cuisines commerciales, et il est maintenant incertain de savoir quand ces marchés pourront être réapprovisionnés.

Aujourd'hui, le groupe fait tout son possible pour limiter l'impact négatif de la pandémie de Covid-19 sur ses résultats, mais il n'est pas en mesure de maintenir les prévisions données précédemment concernant l'année 2020. Compte tenu de l'incertitude quant à la durée de la pandémie et aux mesures prises, il n'est pas possible à l'heure actuelle de fournir des perspectives concrètes pour 2020.

Assemblée Générale - Dividende optionnel 2019

Le conseil d'administration souhaite informer les actionnaires du groupe qu'ils ne pourront exercer leurs droits de vote pour l'assemblée générale et l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2020 que par procuration spécifique ou par vote écrit. Cela est dû aux mesures qui ont été prises pour combattre le virus Covid-19 et conformément à la législation qui vient d'être publiée à cet égard. Pour plus de détails, référence est faite à l'avis de convocation qui sera publié le 24 avril 2020.

Vu la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration reprendra dans la convocation à l'Assemblée générale du 28 mai 2020 sa proposition de distribuer un dividende brut de 4,00 euros par action sur l'exercice 2019, mais dans la forme d'un dividende optionnel.

Ce faisant, les actionnaires auront le choix de recevoir leur dividende soit en espèces, soit d'opter pour un apport de leur créance de dividende net - par le biais d'une augmentation de capital - en échange de nouvelles actions. À cette fin, le conseil d'administration augmentera le capital de Ter Beke SA - conformément au choix des actionnaires - et émettra de nouvelles actions, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été accordée à cet effet par l'assemblée générale.

Entre-temps, le conseil d'administration a reçu une notification de l'actionnaire principal, la STAK Coovan, dans laquelle sont réunies les familles Coopman et Van der Pluym, selon laquelle, sous réserve de la décision de l'assemblée générale concernant le dividende et du moment où le choix leur serait offert, elle choisira de ne pas réclamer le paiement du dividende pour 2019 en espèces mais de le verser intégralement à la société en échange d'actions.

Cela permettra à la société d'utiliser les liquidités pour de nouveaux investissements et de limiter autant que possible l'impact de Covid-19.

Réorganisation des activités charcuterie aux Pays-Bas

Ter Beke souhaite également profiter de cette occasion pour informer le marché qu'elle poursuivra l'intégration et la rationalisation de ses activités dans le secteur de la charcuterie aux Pays-Bas dans les prochains mois.

Offerman, qui avait été acquis fin 2017 et qui jusqu'à présent fonctionnait comme une unité commerciale indépendante, sera intégrée dans les activités existantes de Ter Beke dans le secteur de la charcuterie aux Pays-Bas. Entre-temps, plusieurs demandes d'avis ont été soumises aux différents conseils d'entreprise concernant la proposition d'intégration.

Nancy De Sy - Group Communications Manager

T +32 9 370 12 69

M +32 492 25 10 57

nancy.desy@terbeke.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Informations réglementées – Information privilégiée



Cette intégration néerlandaise permettra à Ter Beke de travailler de manière plus rentable et d'utiliser encore mieux son échelle pour le service à la clientèle et les investissements dans la sécurité alimentaire.

Eric Kamp, nouveau COO du groupe

Le 1er mai 2020, Eric Kamp (57 ans, °Pays-Bas) rejoindra le groupe en tant que Chief Operating Officer (COO) du groupe. Eric Kamp a de nombreuses années d'expérience dans l'industrie alimentaire. Jusqu'à récemment, il était responsable des opérations Aquafeed de Cargill au niveau mondial (production et chaîne d'approvisionnement), avec la responsabilité de 20 usines dans 14 pays et environ 2 000 employés. Avant cela, il a travaillé chez Provimi, United Biscuits et Mars, entre autres.

En tant que COO du groupe Ter Beke, Eric Kamp fera partie du comité exécutif du groupe et le renforcera avec son expertise opérationnelle. Il dirigera au niveau groupe les services d'achat, de chaîne d'approvisionnement, de qualité et d'ingénierie.

En outre, Eric remplacera, après une courte période de rodage, Aart Voets en tant que directeur général des activités intégrées de charcuterie néerlandaises. Aart Voets avait rempli cette mission ad intérim depuis novembre 2019.

Contacts

Si vous avez des questions sur le présent communiqué de presse ou pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Francis Kint*
CEO
Tél. +32 9 370 13 17
francis.kint@terbeke.com

Yves Regniers°
CFO
Tél. +32 9 370 13 17
yves.regniers@terbeke.com

* Représentant permanent de SP Argalix
° Représentant permanent de SP Esroh

Vous pouvez également consulter ce communiqué de presse et nous adresser vos questions via le module Investor Relations de notre site web (www.terbeke.com).

Pour plus d'information sur Ter Beke, rendez-vous sur www.terbeke.com.

Calendrier financier

Assemblée générale 2020 (à huit clos) :
Résultats premier semestre 2020 :
Résultats annuels 2020 :

le 28 mai 2020
le 28 août 2020 avant l'ouverture de la bourse
le 26 février 2021 avant l'ouverture de la bourse